



Direction générale – Direction de la communication
Le Galilée – 4, rue Galilée – 93198 Noisy-le-Grand Cedex
www.anpe.fr

✱ Euro RSCG C&O – Crédits photo : Philippe Geogin, Eric Montargès, Thomas Cogne, Getty Images – Avril 2006 – Réf. : 9508

RAPPORT D'ACTIVITÉ

05



RAPPORT D'ACTIVITÉ

05

2005 : UNE ANNÉE
DE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE **6**

TRAVAIL EN COMMUN
ET MODERNISATION DES MOYENS **12**

POUR UNE COORDINATION RENFORCÉE **18**

RÉUSSIR LE RETOUR VERS L'EMPLOI **22**

3 QUESTIONS À CHRISTIAN CHARPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL



**Vous avez rejoint l'Agence en avril 2005.
Quel bilan tirez-vous de cette année ?**

L'année 2005, c'est avant tout une année de mobilisation exceptionnelle pour l'emploi. Cette mobilisation, c'est celle des conseillers de l'Agence. En quelques mois, ils ont reçu les 57 000 jeunes demandeurs d'emploi de longue durée, puis les 240 000 bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique, ainsi que les jeunes des quartiers sensibles pour leur faire des propositions concrètes. Parallèlement, ils ont recueilli plus de 3,4 millions d'offres, dont un tiers en CDI, et reçu tous les bénéficiaires du projet d'action personnalisé.

**L'engagement de l'ANPE pour l'année 2006,
c'est la mise en place du suivi mensuel
personnalisé...**

Il s'agit d'un changement important pour l'Agence, à double titre. D'abord, dans la relation au demandeur d'emploi, puisque, dès le quatrième mois d'inscription, chacun d'entre eux sera reçu chaque mois par le même conseiller jusqu'à son retour à l'emploi. Mais aussi changement dans l'organisation de l'activité et donc évolution des pratiques professionnelles des agents, avec

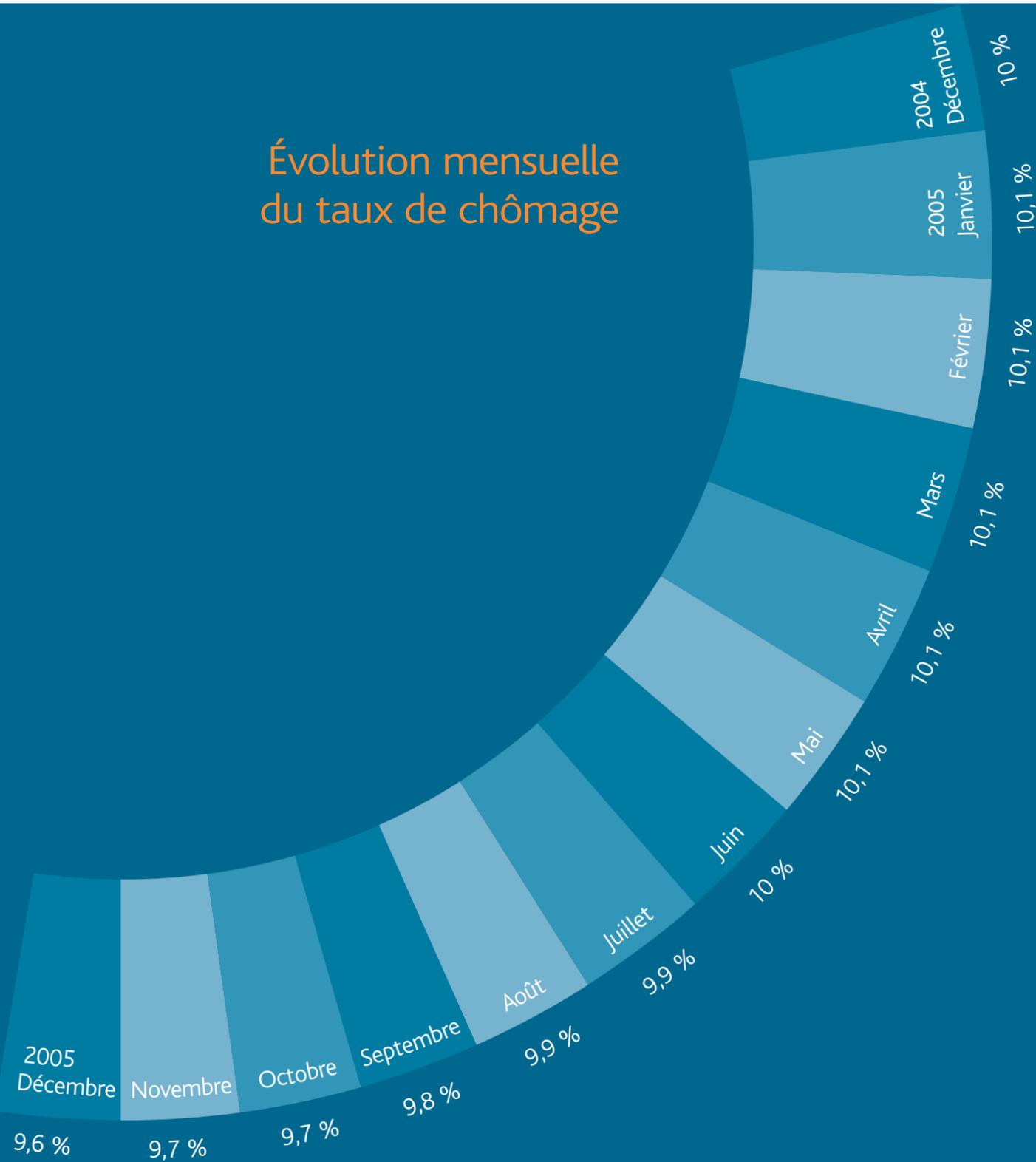
le doublement des entretiens avec les demandeurs d'emploi. 3 200 postes supplémentaires ont été accordés à l'Agence par le ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement pour la mise en place du suivi mensuel personnalisé.

**Le quatrième contrat de progrès va fixer
les orientations et les objectifs de l'Agence,
vous pouvez préciser ?**

Le quatrième contrat de progrès redéfinit la mission première de l'Agence : le placement des demandeurs d'emploi. Pour réussir ce placement, l'Agence doit se donner les moyens nécessaires, le suivi mensuel personnalisé en fait partie. Par ailleurs, nous travaillons main dans la main avec l'Unédic afin de simplifier les démarches pour les demandeurs d'emploi, faciliter leur retour à l'emploi et mettre en place des parcours personnalisés adaptés aux difficultés rencontrées. Nous sommes conscients des efforts qui restent à faire : le contrat de progrès fixe le cap pour la période 2006-2010. En améliorant notre organisation, nous renforcerons les moyens humains mobilisés au contact direct du demandeur d'emploi. Alors, cap sur 2010 !

La mission première de l'Agence : le placement des demandeurs d'emploi

Évolution mensuelle du taux de chômage



Source : INSEE.

2005 : UNE ANNÉE DE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE

L'année 2005 a été riche en plans d'action. Chômeurs de longue durée de moins de 25 ans, bénéficiaires de minima sociaux... L'Agence les accompagne pour lutter contre les freins à leur reprise d'emploi.

Le Plan de cohésion sociale a créé de nouvelles mesures pour l'emploi. L'Agence s'engage dans la mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), du contrat initiative emploi (CIE), et, avec les conseils généraux, du contrat d'avenir (CA).

DE NOUVELLES MESURES POUR L'EMPLOI

L'Agence est chargée de la mise en œuvre de nouvelles mesures : le CAE dans le secteur non marchand et le CIE dans le secteur marchand. En 2005, l'action de placement menée par le réseau de l'Agence lui a permis de conclure **135 444 CAE** et **126 582 CIE** au bénéfice de personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Pour ces deux mesures, l'aide allouée aux employeurs est financée par l'État, dans le cadre de l'enveloppe unique régionale (EUR) : le préfet de région détermine le montant de l'aide

financière versée par l'État, en fonction des publics définis comme prioritaires par le Service public de l'emploi régional (SPER). Le contrat d'avenir, réservé aux bénéficiaires de minima sociaux – revenu minimum d'insertion (RMI), allocation de solidarité spécifique (ASS), allocation de parent isolé (API) et allocation aux adultes handicapés (AAH) –, est prescrit par les conseils généraux pour les bénéficiaires du RMI et par l'Agence pour les bénéficiaires des autres minima sociaux. Mais l'Agence peut être chargée par délégation du conseil général de la mise en œuvre du contrat d'avenir pour les bénéficiaires du RMI. En 2005, **60 conseils généraux ont confié à l'Agence la mise en œuvre du contrat d'avenir pour les RMistes**. En 2005, **18 624 personnes** ont été recrutées en contrat d'avenir.

« 58855 offres d'emploi proposées aux jeunes chômeurs de longue durée »



LE PLAN JEUNES

Le Premier ministre a demandé le 8 juin à l'Agence de recevoir individuellement tous les jeunes de moins de 25 ans, au chômage depuis plus d'un an, pour leur proposer une solution adaptée à leur situation. L'Agence s'est donc mobilisée, en lien avec les Missions locales, pour les recevoir avant la fin du mois de septembre.

Elle leur a proposé 58855 offres d'emploi, dont plus de 52 % sur des contrats durables (CDI ou CDD de plus de six mois), et 7013 propositions de formation. Aux jeunes les plus éloignés de l'emploi, elle a proposé 17757 actions de prestations d'aide à la recherche d'emploi (ateliers, bilans de compétences, évaluations...).

LE PLAN ASS

En septembre 2005, l'Agence a lancé une action en direction des publics bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) avec un objectif d'accélération du placement dans l'emploi.

À la fin décembre, **211 114 demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'ASS avaient ainsi été reçus à l'Agence**. Ils ont bénéficié de 55 728 prestations et 24 589 propositions de formation et de validation des acquis de l'expérience.

Plus de la moitié des mises en relation avec des employeurs ont été réalisées sur des contrats de droit commun, et 45 % sur des contrats aidés, pour l'essentiel des contrats d'accompagnement dans l'emploi, des contrats d'avenir et des contrats initiative emploi.

LE DISPOSITIF RMI ET LE CONTRAT D'INSERTION REVENU MINIMUM D'ACTIVITÉ (CI-RMA)

Pour l'Agence, la décentralisation du RMI a produit ses pleins effets en 2005 : 69 départements lui ont confié l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RMI.

Plus de 500 agents de l'ANPE sont aujourd'hui sur des postes financés par les conseils généraux dans le cadre de ces conventions. L'Assemblée

des départements de France (ADF) et l'ANPE ont signé, le 6 décembre 2005, un accord-cadre fixant les modalités d'intervention de l'Agence pour les bénéficiaires du RMI. Le CI-RMA, créé en 2003 par la loi de décentralisation du RMI, a été adapté par la loi de cohésion sociale : réservé aux employeurs du secteur marchand, il a été étendu aux bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique et de l'allocation de parent isolé. Afin de promouvoir le CI-RMA, des accords-cadres ont été conclus par le ministère chargé de l'emploi avec plusieurs branches professionnelles, notamment le bâtiment, l'alimentation de détail et l'agriculture. En 2005, **l'ANPE a enregistré plus de 6 000 offres d'emploi en CI-RMA, dont plus de 5 000 ont été satisfaites.**

LA MISSION EMPLOI QUARTIERS

Déjà engagée de longue date auprès des demandeurs d'emploi issus des quartiers difficiles, avec 198 implantations en zones urbaines sensibles (ZUS), l'Agence a renforcé son action à la suite de la crise des banlieues de l'automne 2005.

Conformément à la demande du Premier ministre, l'Agence reçoit jusqu'à la fin février 2006, en partenariat avec les Missions locales, les jeunes des 750 zones urbaines sensibles pour leur proposer un contrat, un stage ou une formation adaptés à leurs besoins. À cette fin, l'Agence a mis en place des actions spécifiques : contrats aidés, renforcement des moyens des agences en ZUS, plate-forme nationale destinée aux jeunes diplômés des ZUS, pour favoriser l'égalité des chances en matière d'accès aux offres d'emploi. Cette plate-forme doit en particulier recenser les offres des entreprises ayant signé la charte de la diversité. Un accompagnement individualisé vers l'emploi sera également proposé avec l'aide des partenaires privés pour 5000 jeunes des ZUS. L'Agence a, par ailleurs, recruté 300 jeunes diplômés habitant dans les ZUS pour qu'ils contribuent à ces réalisations.

LE PLAN « 100 000 OFFRES »

Lancé à la fin de l'année 2003, ce plan avait comme objectif la réduction d'un tiers des offres ►►

Janvier

► **7 JANVIER** : renouvellement de l'accord-cadre avec Carrefour Hypermarchés France, qui recrute chaque année en moyenne 10 800 personnes et porte une attention particulière au recrutement des personnes handicapées.

Février

► **23 FÉVRIER** : évolution du site anpe.fr avec des accès plus rapides aux espaces « Candidat » et « Employeur » et un nouvel espace institutionnel.

► **PUBLICATION DE L'ÉTUDE** de l'Observatoire ANPE « Les anticipations des entreprises pour 2005 ».

► **LANCEMENT D'UN ROADSHOW** avec l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) : tour de France de représentants du secteur et de l'ANPE à bord d'un bus pour présenter les métiers de l'hôtellerie-restauration.

PROPOSITIONS FAITES AUX JEUNES



Soit un total de 83 625 propositions.

« L'Agence est implantée dans 198 zones urbaines sensibles »



Les accords-cadres en cours

Avec des grandes entreprises

- Accor
- Adia
- Agapes
- Auchan
- Caisse des Dépôts
- Carrefour Hypermarchés
- Dekra France
- ED
- Elixor
- Groupe PSA Peugeot-Citroën
- Ikea
- La Poste
- Manpower
- Point.P
- Segula Technologies
- SNCF
- Société Générale
- Suez
- VediorBis

Avec des branches et fédérations professionnelles

- Assemblée des départements de France (ADF)
- Association pour le développement de la formation dans le transport et la logistique – Institut de formation aux techniques d'implantation et de manutention (AFT-IFTIM)
- Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (ANEFA) et Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE)
- Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB)
- Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et Syndicat du conseil en recrutement (SYNTEC)
- Fédération française du bâtiment (FFB) et Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)
- Fédération de la formation professionnelle (FFP)
- Fédération nationale des travaux publics (FNTP) et AFPA
- Syndicat des entreprises de travail temporaire (SETT)
- Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH)

- ▶▶ d'emploi non satisfaites, évaluées à 300 000 à la fin 2002. Fin décembre 2005, on comptait 199 700 offres non satisfaites. Depuis le début de l'opération, le taux de satisfaction des offres est passé de **85,6 % en 2004 à 87,6 % en 2005** (offres de plus d'un mois hors intérim). Dans le même temps, le nombre d'offres d'emploi a progressé de 12,5 % de 2003 à 2005, et le délai moyen de satisfaction des offres est passé de trente-sept à trente et un jours. En 2005, cinq métiers en tension ont été identifiés au niveau national et font l'objet d'une mobilisation spécifique : aide à domicile, cuisinier(ière), serveur(se) en restauration, ouvrier(ière) de la maçonnerie, conducteur(trice) de transport de marchandises. Des accords nationaux ont été élaborés et signés avec des grandes entreprises et des branches professionnelles concernées par les métiers cibles – bâtiment, hôtellerie-restauration, transport et services à la personne –, afin

de mettre en place des plans d'action visant à lutter contre les difficultés de recrutement rencontrées dans ces secteurs. Outre les branches « nationales », présentes quasiment dans toutes les régions, des plans d'action spécifiques, dotés d'objectifs chiffrés, concernent d'autres métiers en fonction des spécificités du bassin d'emploi.

« 18624 personnes recrutées en contrat d'avenir »

Mars

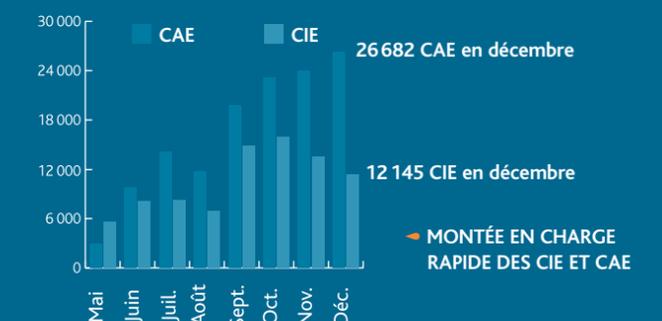
- ▶ **2 MARS** : signature d'un accord-cadre de trois ans avec Ikea. Objectif : favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et accompagner l'entreprise dans la conception et la mise en œuvre d'actions de recrutement spécifiques.
- ▶ **23 ET 24 MARS** : quatrièmes entretiens de l'emploi ANPE sur le thème « Migrations internationales et gestion de l'emploi ».

Avril

- ▶ **18 AVRIL** : Christian Charpy prend ses fonctions à la tête de l'ANPE.
- ▶ **PUBLICATION DE L'ÉTUDE** de l'Observatoire « Les employeurs qui recrutent par Internet ».
- ▶ **20 AVRIL** : accord avec Segula Technologies pour favoriser ses recrutements de cadres et de non-cadres et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ou salariés relevant de plans sociaux dans le secteur de l'industrie.

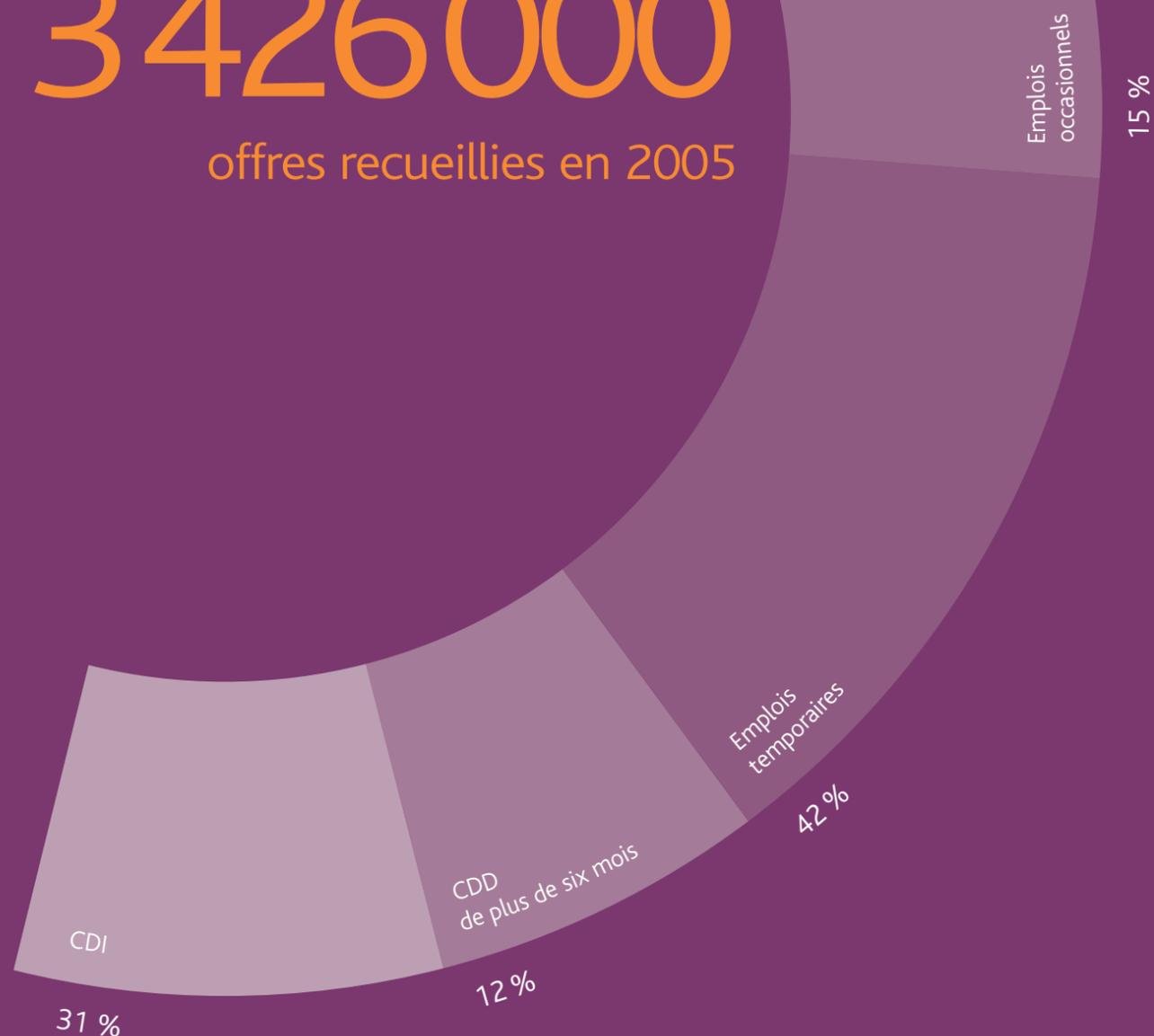
Mai

- ▶ **OUVERTURE** de la télécandidature sur anpe.fr.



3 426 000

offres recueillies en 2005



TRAVAIL EN COMMUN ET MODERNISATION DES MOYENS

L'Agence s'est donné les moyens d'accroître son efficacité en 2005. Coopération avec l'Unédic, politique de partenariat renforcée, modernisation des services, lui ont permis, dans un contexte économique difficile, de recueillir plus d'offres qu'en 2004.

En 2005, l'ANPE et l'Unédic ont engagé une refonte de leur fonctionnement pour proposer aux demandeurs d'emploi une offre de services conjointe et mettre en place le rapprochement opérationnel des deux institutions en s'engageant dans une logique de guichet unique. Une politique de rapprochement physique des services de l'ANPE et des Assédic est également mise en œuvre. L'objectif est de simplifier au maximum les démarches du demandeur d'emploi à chaque étape de son parcours de retour à l'emploi et d'assurer une plus grande continuité de ce parcours. Une étude commune sur la convergence des systèmes d'information a été réalisée pour mettre en place un système d'information unique et partagé.

2005, HAUSSE DES OFFRES D'EMPLOI, BAISSÉ DU CHÔMAGE

Avec 3 426 000 offres recueillies en 2005, soit 8 % de plus qu'en 2004, jamais l'ANPE n'avait recueilli autant d'offres d'emploi. Elle dépasse le record des 3 232 000 offres en 2000, réalisé dans un contexte de forte croissance économique. Cette performance repose sur plusieurs actions

complémentaires. Avec des contacts plus fréquents et mieux ciblés avec les entreprises, le nombre de visites d'entreprises est en progression de 10 % et passe à 776 000. Les entreprises font plus souvent appel à anpe.fr pour déposer leurs offres en ligne (+ 76 % par rapport à 2004, soit 12 % du total des offres enregistrées à l'Agence). L'Agence mène une politique active en direction des entreprises qui ont de gros recrutements et propose une offre de services privilégiant la sélection des candidats, qui a permis de satisfaire près de 90 % des offres. Sa politique « grands comptes », qui vise à aider les entreprises dans leur politique de recrutement, et donc à faire évoluer leurs critères d'embauche, lui a permis ainsi de réaliser en 2005 4 600 recrutements pour Auchan, 3 000 pour Veolia et 1 000 pour Toyota. Parmi les offres d'emploi recueillies par l'Agence, **le nombre de CDI a augmenté de 11 % et celui des CDD de longue durée de 22 %**. La part des contrats aidés dans les offres d'emploi est de 17 % et augmente de 2 points, en lien avec l'intensification des politiques publiques.

« 514 500 entreprises clientes »



514 500 entreprises ont été clientes de l'Agence (+ 6,6%); la progression est particulièrement nette pour les entreprises du bâtiment (+ 11,7%).

La progression des offres d'emploi est plus forte que la moyenne pour les entreprises de 100 à 500 salariés et les très petites entreprises (de 1 à 5 salariés), qui représentent un tiers des offres confiées à l'ANPE. À fin décembre, 2 310 600 demandeurs d'emploi étaient inscrits à l'Agence (catégorie 1), soit une baisse de 5,2% par rapport à décembre 2004. Les sorties durables du chômage ont augmenté : dix-huit mois après leur inscription, 53% des demandeurs d'emploi étaient sortis du chômage depuis au moins six mois. Ils n'étaient que 51% fin 2004.

Les entretiens menés au sein de l'Agence, les prestations, l'orientation vers les emplois vacants, les contrats aidés ou la formation jouent pour une part déterminante dans le recul du chômage. 7 100 000 entretiens approfondis avec les demandeurs et 2,8 millions de prestations d'aide aux demandeurs d'emploi ont été réalisés

directement par l'Agence ou par des prestataires de l'ANPE. L'activité quotidienne des conseillers auprès des entreprises et des demandeurs d'emploi a permis de réaliser **1 509 000 placements sur des offres enregistrées par l'ANPE.**

LA COOPÉRATION ANPE/UNÉDIC

Plusieurs expérimentations ont été menées pendant l'année 2005 afin d'explorer des voies nouvelles pour le reclassement des demandeurs d'emploi. Ainsi, plusieurs opérateurs privés (Ingeus, Adecco, Altedia, BPI) ont été mandatés par l'Unédic et l'ANPE pour accompagner vers l'emploi les chômeurs indemnisés éprouvant des difficultés à se réinsérer. L'Agence sélectionne les demandeurs d'emploi et les adresse à ces opérateurs.

Des travaux communs entre l'ANPE et l'Unédic ont permis la création d'un **dossier unique du demandeur d'emploi (DUDE)**, afin d'améliorer le suivi individuel et d'avoir une vue partagée entre les différents organismes. Il est déployé depuis fin 2005 à l'ANPE, dans les Assédic et les DDTEFP⁽¹⁾;

l'accès des autres membres du service public de l'emploi (APEC, AFPA, Missions locales, Cap emploi) et des Maisons de l'emploi est prévu pour courant 2006. L'ANPE et l'Unédic ont mis au point un outil dit de calcul du risque pour éclairer les conseillers sur le risque de chômage de longue durée des demandeurs d'emploi au moment de leur inscription. Fondé sur une série de critères saisis au moment de l'inscription administrative, l'outil donne une indication sur la plus ou moins grande proximité par rapport à l'emploi; cette indication aidera les conseillers lors de leur premier entretien avec le demandeur d'emploi pour lui proposer le service le mieux adapté.

LA POLITIQUE DE PARTENARIAT

L'ANPE a établi des partenariats avec les multiples acteurs qui interviennent sur les questions de l'emploi, de la lutte contre les discriminations, de la parité, de la politique de la ville ou encore de la création d'entreprise. En 2005, 1 650 accords ont été signés avec des partenaires nationaux

ou locaux. Les engagements nationaux se déclinent en conventions locales signées entre les agences ANPE et la structure locale du partenaire. Depuis 2001, l'Agence s'est associée à trois grands réseaux : les Missions locales (jeunes), les Cap emploi (travailleurs handicapés) et l'APEC (cadres). En 2005, près de 200 000 personnes ont bénéficié d'un accompagnement adapté par ces structures. Les agences d'intérim sont des partenaires importants pour l'ANPE. En 2005, près de 19 900 évaluations des capacités et compétences professionnelles (ECCP) ont été réalisées par les entreprises de travail temporaire, soit une progression de plus de 110% par rapport à 2004.

ANPE.FR

Avec près de 107 millions de visites sur l'année 2005 (+ 30,4% par rapport à 2004), anpe.fr est le premier site emploi en France et en Europe. Le site propose chaque jour entre 170 000 et 200 000 offres d'emploi.

(1) Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Juin

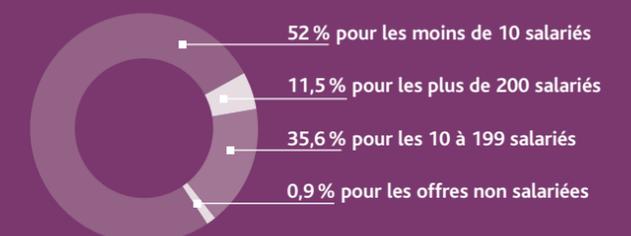
- **LANCEMENT DU PLAN** 57 000 jeunes demandeurs d'emploi de longue durée.
- **À COMPTER DU 1^{ER} JUIN**, les entreprises de moins de 1 000 salariés procédant à un licenciement économique doivent proposer aux personnes concernées une convention de reclassement personnalisée. L'accompagnement de ces personnes est confié à l'ANPE par l'Unédic.
- **BAISSE DE 35 000** du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence.

Juillet

- **6 JUILLET** : renouvellement de la collaboration avec le Syndicat des entreprises de travail temporaire pour renforcer la complémentarité dans les domaines du recrutement, du placement et de l'échange d'informations.
- **7 JUILLET** : Dominique de Villepin, Premier ministre, et Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, interviennent lors du séminaire de l'encadrement de l'ANPE.

- **15 JUILLET** : un espace jeunes est créé sur anpe.fr avec un accès direct aux offres et services spécifiques pour les moins de 26 ans.
- **21 JUILLET** : visite de Dominique de Villepin et de Jean-Louis Borloo à l'agence locale de la Madeleine (Nord-Pas-de-Calais) pour rencontrer des jeunes chômeurs de longue durée.

LES PETITES ENTREPRISES REPRÉSENTENT PLUS DE LA MOITIÉ DES OFFRES DE L'ANPE



« 107 millions de visites sur anpe.fr »



En 2005, 887 000 candidats ont souscrit un abonnement aux offres sur anpe.fr, soit deux fois plus qu'en 2004. 410 000 CV ont été déposés par les candidats dans la base de profils d'anpe.fr (348 000 en 2004). 40 % des candidats ne sont d'ailleurs pas inscrits comme demandeur d'emploi. Les entreprises peuvent consulter la base de profils, s'y abonner et envoyer directement via anpe.fr leurs offres d'emploi à ceux qu'ils sélectionnent. En mai 2005, l'ANPE a mis en place un service de télécandidature qui permet de poser sa candidature à une offre d'emploi en remplissant un formulaire électronique; les candidats reçoivent le résultat par le canal de leur choix (SMS, vocal...).

LA CONSULTATION INTERNET REMPLACE L'AFFICHAGE PAPIER DES OFFRES

Au 31 décembre 2005, 161 agences locales (soit 20 % du nombre total des agences locales) ont été équipées du dispositif de mise à disposition électronique des offres d'emploi (MADÉO), permettant ainsi aux demandeurs d'emploi de

consulter sur ordinateur les offres d'emplois. Ce dispositif permet aux demandeurs d'emploi de consulter l'ensemble des offres disponibles en France, alors que, jusqu'à présent, ils n'avaient accès qu'aux offres de leur bassin d'emploi. Cette évolution permet aux demandeurs d'emploi d'effectuer leur recherche en fonction de critères qu'ils définissent et d'imprimer le contenu des offres qui les concernent afin de préparer leur candidature. Un conseiller animant les espaces en libre accès des agences leur apporte l'appui nécessaire. Le dispositif sera généralisé dans toutes les agences à la fin de l'année 2006. Des ordinateurs en libre service permettront aux demandeurs d'emploi d'accéder à l'ensemble des services disponibles sur anpe.fr, d'imprimer les offres qui les intéressent et de télécandidater.

PLATES-FORMES TÉLÉPHONIQUES

Les plates-formes de services téléphoniques ont été mises en place pour diversifier les services offerts aux demandeurs d'emploi, en développant, en complémentarité du réseau physique,

d'autres modes d'accès, dans un souci de qualité et de performance. Les appels sont orientés sur l'un des postes dédiés dans l'une des agences locales concernées par le périmètre de la plateforme de services. Les conseillers mobilisés peuvent répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et mobiliser l'offre de services de l'Agence. Au 31 décembre 2005, 16 plates-formes de services téléphoniques étaient ainsi en place.

LES GRANDES ÉVOLUTIONS INTERNES

En 2005, l'ANPE a poursuivi des actions de modernisation de sa gestion et de son management. Son budget a été organisé par destination pour être cohérent avec les principes de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF). En 2005, un accord de méthode sur le dialogue social a été signé avec cinq organisations syndicales. Son but : renforcer et déconcentrer le dialogue et contribuer à la fois au bon fonctionnement de l'Agence et à la satisfaction des agents. La politique de rémunération appuyée sur des primes de performance attribuées

aux managers sur des critères objectifs définis à l'avance s'est poursuivie. Le montant de la prime de performance versée en 2005 aux directeurs d'agence a été, en moyenne, de 3 175 euros bruts, avec un montant maximum de 5 720 euros. La prime d'intéressement, liée à la réalisation des grands objectifs de l'ANPE et versée à chaque agent, s'est élevée à environ 500 euros par agent (montant moyen brut versé en 2005, au titre de 2004). Elle a varié de 360 à 590 euros, selon les résultats locaux.

« 1 509 000 placements réalisés sur des offres enregistrées par l'ANPE »

Août

- **INSTAURATION DU CONTRAT NOUVELLE EMBAUCHE**, par l'ordonnance n° 2005-893 du 2 août 2005, destiné à favoriser l'embauche dans les entreprises du secteur marchand ayant moins de 20 salariés.
- **LANCEMENT DU PLAN D'ACTION** en faveur des bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

Septembre

- **PUBLICATION DE L'ÉTUDE** de l'Observatoire « Le chômage des personnes handicapées, portrait statistique ».
- **12 SEPTEMBRE** : lancement de la campagne de recrutement de 1 200 conseillers et 155 animateurs d'équipe ANPE, en vue notamment de la mise en place du suivi mensuel personnalisé des demandeurs d'emploi. Plus de 70 000 candidats ont postulé.

Les prestations de services aux demandeurs d'emploi

	2004	2005
Accompagnements	1 018 100	1 022 900
Ateliers	1 396 400	1 409 400
Évaluations	284 300	323 600
Autres appuis	20 700	28 000
Total	2 719 500	2 783 900

9623

recrutements par le biais
de la méthode par simulation

6 300

Année 2003

9 018

Année 2004

9 623

Année 2005

POUR UNE COORDINATION RENFORCÉE

La présence de l'Agence sur tout le territoire et son positionnement au sein du service public de l'emploi se voient renforcés par la création des Maisons de l'emploi.

Créées par le Plan de cohésion sociale, elles viennent appuyer l'action de l'Agence en permettant une synergie au niveau local des acteurs de l'emploi.

En 2005, le service public de l'emploi a mis en œuvre dans les territoires les politiques de l'emploi du Plan de cohésion sociale.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI (SPE)

Les différents acteurs des services publics régionaux (ANPE, Unédic, collectivités territoriales, DRTEFP⁽¹⁾...) ont réalisé un diagnostic partagé de la situation de l'emploi et élaboré, sur cette base, la stratégie de mise en œuvre du Plan de cohésion sociale. La mise en place des Maisons de l'emploi a permis une meilleure coordination des politiques de l'emploi au niveau des territoires. La politique de l'emploi s'est attachée à réduire

le chômage des publics prioritaires : demandeurs d'emploi de longue et très longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes sans qualification au chômage, demandeurs d'emploi handicapés.

MAISONS DE L'EMPLOI

L'ANPE s'est engagée dans la mise en place des Maisons de l'emploi, en apportant son expertise et son appui aux collectivités territoriales. Dans le cadre des Maisons de l'emploi, l'Agence apporte son expertise en matière d'observation, d'anticipation et d'adaptation de l'emploi dans le territoire et développe ses services

(1) Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

« 60 plates-formes de vocation utilisent la méthode de recrutement par simulation »



d'accompagnement vers le retour à l'emploi. Au 31 décembre 2005, 103 Maisons de l'emploi étaient labellisées. Pour 2006, plus de 50 nouveaux projets sont identifiés.

LA MÉTHODE DE RECRUTEMENT PAR SIMULATION (MRS)... UTILISÉE SUR LES PLATES-FORMES DE VOCATION

La méthode de recrutement par simulation a permis de favoriser le retour à l'emploi de demandeurs d'emploi sur la base de leurs aptitudes, sans tenir compte de leur niveau de diplôme ou de leur expérience professionnelle. 9623 recrutements ont été réalisés grâce à la MRS en 2005. Pour cela, les habiletés (capacités et aptitudes) de 28 500 candidats ont été évaluées au regard de ce qui était attendu par les 250 entreprises qui recrutaient. 40% des candidats recrutés étaient des jeunes de moins de 26 ans. 75% des offres

concernaient des contrats de plus de trois mois et 50%, des CDI. Dans le cadre du Plan de cohésion sociale, l'Agence a créé 60 plates-formes de vocation, qui utilisent la méthode de recrutement par simulation pour évaluer les candidats et les mettre en relation avec les entreprises qui recrutent. Prioritairement destinées au public jeune (- 26 ans) accompagné dans le cadre du CIVIS, elles s'adressent également aux entreprises ayant besoin de recruter sur des métiers en tension ou porteurs au niveau local. Ces plates-formes permettent d'utiliser la méthode pour recruter aussi bien tout au long de l'année que sur des opérations spécifiques. L'Agence a ainsi créé, adapté et produit de nombreux exercices d'évaluation pour soutenir ce nouveau développement de la méthode. Fin décembre, les plates-formes avaient déjà réalisé 1 178 recrutements. Cette modalité d'accès

au recrutement par simulation, pour les entreprises et pour les candidats, continuera de se développer avec une centaine de plates-formes de vocation ouvertes à la fin de l'année 2006.

« Au 31 décembre 2005, 103 Maisons de l'emploi étaient labellisées »

Les Maisons de l'emploi

Il s'agit de rechercher, par la mise en synergie des acteurs locaux de l'emploi, des complémentarités d'actions sur le territoire concerné.

La participation de l'ANPE aux projets de Maisons de l'emploi peut, de par la diversité des projets, prendre plusieurs formes :

- apport de services, contribution aux plans d'actions de la Maison de l'emploi, en mobilisant les compétences et les connaissances des agences locales sur le territoire concerné;
- mobilisation d'agents de l'ANPE au sein de la Maison de l'emploi afin de délivrer des services aux demandeurs d'emploi et aux entreprises;
- intégration de l'agence locale ou d'un point relais dans la Maison de l'emploi.

Octobre

- ➔ **14 OCTOBRE** : signature d'un accord-cadre avec la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), dans le cadre des 100 000 recrutements prévus sur trois ans et de la lutte contre les difficultés de recrutement.
- ➔ **20 OCTOBRE** : visite du président de la République à la plate-forme de vocation du Rhône.



Évolution de la demande d'emploi



Catégorie 1 et catégorie 1 + 6, données CVS, en fin de mois.

Catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée déterminée à plein temps.

Catégorie 6 : personnes non immédiatement disponibles, à la recherche d'un autre emploi à durée indéterminée à plein temps.

RÉUSSIR LE RETOUR VERS L'EMPLOI

L'année 2005 a été marquée par la baisse du chômage. L'Agence doit constamment améliorer son organisation pour toujours mieux assurer sa mission de placement et la qualité de ses services auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Préparé tout au long de l'année 2005, le quatrième contrat de progrès devrait être signé dans les premiers mois de 2006.

LA BAISSÉ DU CHÔMAGE

Malgré une croissance plus faible qu'en 2004, l'emploi augmente en 2005, porté par les secteurs de la construction et du tertiaire. Après deux années de recul, l'année 2005 aura vu une augmentation de l'emploi total de l'ordre de 137 000 personnes (source INSEE). Le chômage baisse pour la première fois depuis 2000 ; au sens du BIT⁽¹⁾, il s'est établi à fin 2005 à 9,6 %, retrouvant ainsi son niveau de février 2003, après avoir été stable à 10 % tout au long de l'année 2004 et un point plus haut à 10,1 % en février 2005. Le chômage des femmes est de 10,8 % en moyenne sur 2005, contre 11 % en 2004.

Le taux de chômage des moins de 25 ans, à 22,1 %, est en baisse de 0,4 point sur l'année. À fin décembre, 2 310 600 demandeurs d'emploi étaient inscrits en catégorie 1 à l'ANPE (données CVS, France métropolitaine), soit 127 000 de moins qu'il y a un an (- 5,2 %). Toutes les tranches d'âge profitent de la baisse du chômage, les chômeurs de moins de 50 ans légèrement plus que les seniors. Le chômage des jeunes est en baisse de 5,8 %, celui des adultes de 25 à 49 ans, de 5,3 % et celui des seniors de plus de 50 ans, de 4,1 %. Le chômage de longue durée a amorcé sa décrue pour les chômeurs de moins de trois ans d'ancienneté. Les chômeurs entre un et trois ans d'ancienneté bénéficient de cette baisse. Le nombre de chômeurs de un à deux ans d'ancienneté baisse de 6,5 % et celui de deux à trois ans baisse de 9,3 %.

(1) Bureau international du travail.

« Le chômage baisse pour la première fois depuis 2000 »



En revanche, le nombre de chômeurs de plus de trois ans d'ancienneté est en forte hausse, à 8,7%. Les chômeurs depuis plus de trois ans, qui représentent 130 800 personnes, sont plus lents à bénéficier de la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle de l'ANPE auprès des sortants montre que la moitié environ des absents au contrôle ont en fait retrouvé un travail, mais ne l'ont pas signalé à l'Assédic ou à l'ANPE.

LE RENFORCEMENT DES MOYENS DE L'AGENCE

Le budget 2005 de l'Agence, hors mesures pour l'emploi, a augmenté de 55,4 millions d'euros pour atteindre 1 979,7 millions d'euros. Cette hausse s'explique, pour l'essentiel, par les moyens accordés par l'État dans le cadre du Plan de cohésion sociale pour la création et le fonctionnement des plates-formes de vocation (32 millions d'euros) et par l'Unédic pour la mise en œuvre du dispositif

des conventions de reclassement personnalisé (41,7 millions d'euros). Par ailleurs, l'Agence a financé par redéploiement de crédits le plan d'action en faveur des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'ASS, décidé par le gouvernement (5 millions d'euros).

Dans le domaine de l'immobilier, l'Agence a réalisé 79 opérations nouvelles (créations d'agences, relogements, réhabilitations) pour une superficie de 38 223 m² et 45 opérations d'adaptation (travaux sur des locaux existants) pour une superficie de 18 241 m².

Fin 2005, le parc immobilier représente 1 196 locaux pour une surface de 520 967 m² (+ 6% par rapport à fin 2004).

La procédure d'habilitation des prestataires de l'ANPE pour la période 2006-2008 a démarré en octobre 2004 pour se terminer fin 2005.

L'Agence a reçu plus de 19 000 propositions pour tous les types de prestations qui ont abouti

à près de 10 000 décisions d'habilitations.

Le taux de sous-traitance reste stable avec 61,3% pour les ateliers et 53,2% pour les prestations d'accompagnement. Les bilans de compétences approfondis sont sous-traités à 100%. Les prestations d'évaluation sont également sous-traitées sauf les tests de recrutement par habiletés qui représentent environ 10% du total des évaluations. Avec 528,7 millions d'euros, les coûts des prestations progressent de 1,8% par rapport à 2004. En 2005, 500 postes ont été dédiés à la convention de reclassement personnalisé. Une première vague de recrutements de 1 355 conseillers et animateurs d'équipe a été lancée en fin d'année pour permettre l'accueil des demandeurs d'emploi mensuellement dès le début de l'année 2006. Au total, elle va recruter 3 200 conseillers en 2006 pour le suivi mensuel personnalisé des demandeurs d'emploi.

L'Agence a par ailleurs recruté 300 personnes en contrat d'avenir et 1 000 en contrat d'accompagnement dans l'emploi.

En 2006, 700 personnes supplémentaires seront recrutées en contrat d'avenir. Pour diversifier ses recrutements, l'Agence va mettre en œuvre des modalités nouvelles et innovantes : recrutements sur diplôme, recrutements sur expérience professionnelle et, dans une moindre mesure, recrutements sur titres.

Des conseillers et des techniciens appui et gestion seront également recrutés par « prérecrutement en alternance » ; cela devrait permettre l'accès à l'établissement d'une partie de la population souvent exclue des traditionnels concours.

Novembre

→ 21 NOVEMBRE : lancement de la mission emploi quartiers en présence de Dominique de Villepin et d'Azouz Begag, ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances.

→ DU 22 AU 24 NOVEMBRE, participation au Salon des maires de France sur le stand « La Maison de l'emploi, tout le monde s'y retrouve ».

→ PUBLICATION DU NUMÉRO SPÉCIAL conjoncture 1^{er} semestre, de l'Observatoire de l'ANPE et de l'étude « Les demandeurs d'emploi des métiers du spectacle ».

→ CHRISTIAN CHARPY entame un tour de France pour rencontrer l'ensemble des managers de l'ANPE et leur présenter les grandes lignes du quatrième contrat de progrès.

→ SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE avec Auchan pour le recrutement de 4 500 personnes, notamment dans le cadre de la lutte contre les discriminations.

528,7 millions d'euros

C'est la dépense globale pour les prestations.

« Le quatrième contrat de progrès fixe le cap pour 2006-2010 »



LE SUIVI MENSUEL PERSONNALISÉ

Le suivi mensuel personnalisé mis en place au 1^{er} janvier 2006 constitue un véritable saut qualitatif pour l'Agence et non une simple extension quantitative du processus PAP mis en place à partir de 2001.

À partir du quatrième mois de chômage, les demandeurs d'emploi seront suivis par un conseiller référent, et ce, jusqu'à leur retour à l'emploi.

UN RECENTRAGE DE LA MISSION DE L'AGENCE : LE PLACEMENT

Le projet de contrat de progrès réaffirmera la mission principale de l'Agence : le placement. Cette notion de placement des demandeurs d'emploi traduit de manière concrète la finalité de l'action de l'Agence : le retour à l'emploi. Pour y parvenir, l'Agence va renforcer et personnaliser le suivi des demandeurs d'emploi en mettant en place un rapprochement opérationnel avec l'Unédic.

LE RAPPROCHEMENT AVEC L'UNÉDIC

Trois axes de travail engagés en 2005 seront poursuivis en 2006 : mise en place d'un guichet unique, élaboration d'un système d'information commun et développement d'une offre de services complémentaire.

Ce rapprochement doit permettre d'améliorer l'appui apporté aux demandeurs d'emploi dans leur parcours de recherche d'emploi, en coordonnant mieux les interventions des Assédic et celles du réseau ANPE. Loin d'affecter leurs missions respectives, le rapprochement doit leur permettre de les accomplir plus efficacement.

CAP 2010

Le quatrième contrat de progrès fixera le cap pour la période 2006-2010. La réflexion sur les orientations a été lancée à l'été 2005, lors d'un séminaire associant l'ensemble des directeurs régionaux et l'encadrement de la direction générale. Une première note

d'orientation a été présentée par le directeur général lors de séminaires interrégionaux qui se sont tenus en novembre et en décembre.

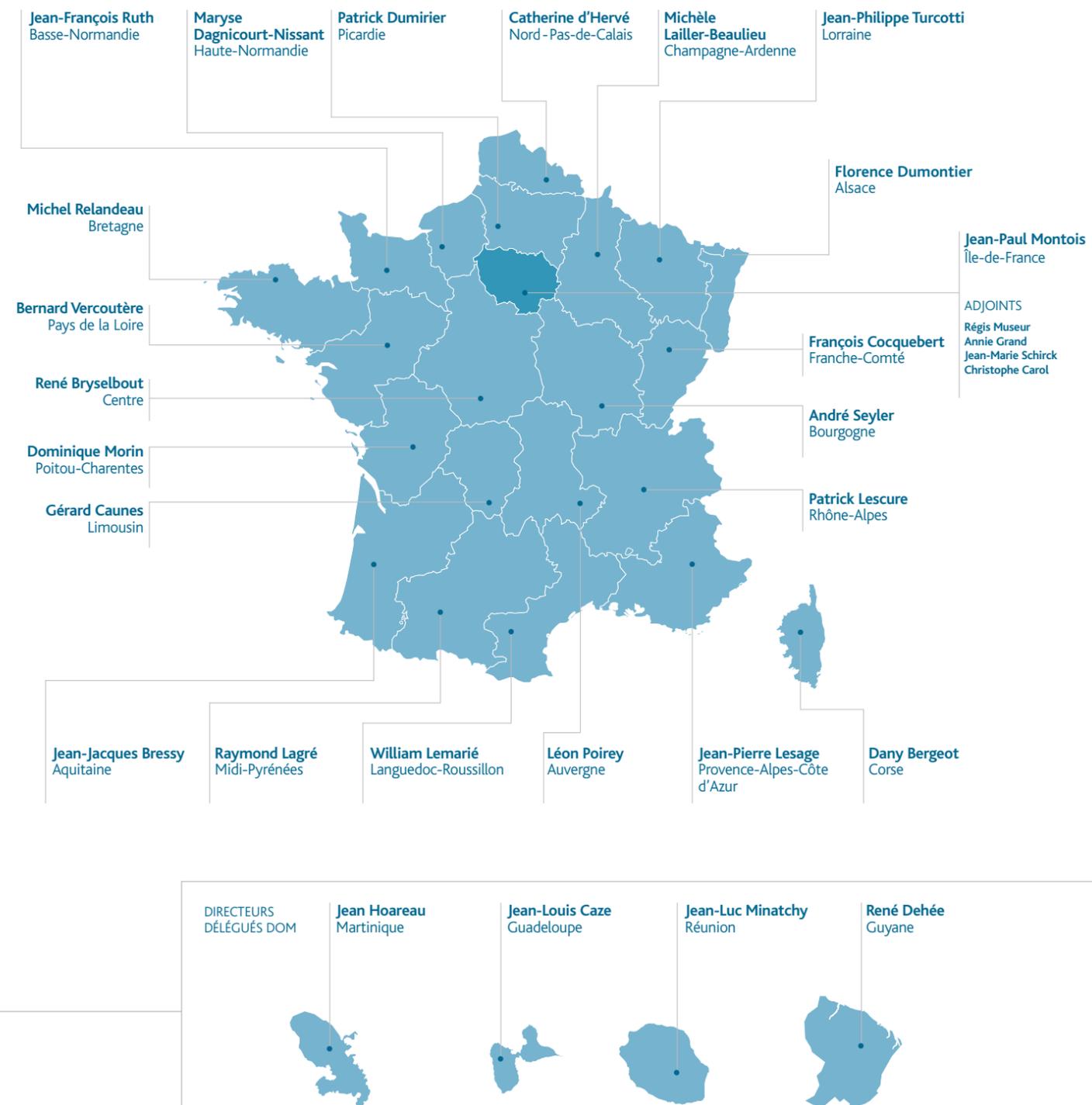
« En 2006, l'Agence va recruter 3 200 conseillers pour le suivi mensuel personnalisé des demandeurs d'emploi »

Décembre

- **RECRUTEMENT À L'ANPE** de 336 jeunes issus des zones urbaines sensibles.
- **6 DÉCEMBRE** : signature d'un accord-cadre avec l'Assemblée des départements de France (ADF) pour l'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RMI.
- **14 DÉCEMBRE** : Christian Charpy termine son tour de France. Il a rencontré plus de 4000 cadres de l'Agence.

Directeur général : **Christian Charpy**

COMMUNICATION Lysiane Soubeyrand, directrice		DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES		CONSEIL D'ADMINISTRATION	
DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET INTERNATIONAL Jean-Marie Marx, directeur général adjoint		PRODUCTION DE SERVICES ET ANIMATION DU RÉSEAU Marie-Ange Mattei, directrice générale adjointe		FINANCES, APPUI, CONTRÔLE Isabelle Roux-Trescases, directrice générale adjointe	
RESSOURCES HUMAINES Hubert Peurichard, directeur général adjoint		Direction de la stratégie et du développement : Bruno Lucas		Direction de l'intermédiation : Jean-Yves Hanouille	
Direction du marketing		Direction financière : Carine Rouillard		Direction de la gestion des RH et des relations sociales : Moïse Rashid	
Direction des politiques de l'emploi et des partenariats : Dominique Vernaudon-Prat		Direction de l'animation du réseau : Jean-Marc Vermorel		Direction de l'audit : Sindia Mérienne-Ajimi	
Direction des études, des statistiques et de l'international : Annie Gauvin		Direction de l'équipement : André Thiébaud		Direction du développement des ressources humaines : Marie-Danièle Nouzareth	
Département Internet et multimédia : Julien Varin		Direction de l'équipement : André Thiébaud		Direction du siège : Bernard Étrillard	
Mission maîtrise d'ouvrage du système d'information opérationnel : Philippe Siébert		Département juridique : Yves Rousseau			
		Département juridique : Yves Rousseau			
		Direction des systèmes d'information : Michel Lesueur			



LES DIRECTIONS RÉGIONALES

ALSACE

Tél. : 03 88 52 29 00
Fax : 03 88 52 29 10
8, rue Sainte-Marguerite
67082 Strasbourg Cedex

AQUITAINE

Tél. : 05 56 90 85 85
Fax : 05 56 98 05 79
Tour 2000
1, terrasse
du Front-du-Médoc
33076 Bordeaux Cedex

AUVERGNE

Tél. : 04 73 34 63 00
Fax : 04 73 34 63 49
Allée Alan-Turing – BP 182
63005 Clermont-Ferrand
Cedex 1

BOURGOGNE

Tél. : 03 80 73 98 73
Fax : 03 80 73 98 74
Hôtel d'activités – BP 37869
11 bis, boulevard Rembrandt
21078 Dijon Cedex

BRETAGNE

Tél. : 02 99 67 82 00
Fax : 02 99 30 19 18
Le Colombier
1, place du Maréchal-Juin
CS 21215
35012 Rennes Cedex

CENTRE

Tél. : 02 38 79 35 00
Fax : 02 38 62 47 59
10, rue Maltotiers
45057 Orléans Cedex 1

CHAMPAGNE-ARDENNE

Tél. : 03 26 87 72 50
Fax : 03 26 87 15 00
34, rue Alain-Colas
51097 Reims Cedex

CORSE

Tél. : 04 95 29 30 30
Fax : 04 95 20 74 21
Résidence Les Palmiers
Avenue du Maréchal-Moncey
Rue Cardinali – BP 221
20179 Ajaccio Cedex 1

FRANCHE-COMTÉ

Tél. : 03 81 47 25 25
Fax : 03 81 80 58 00
7, avenue de Montrapon
25044 Besançon Cedex

ÎLE-DE-FRANCE

Tél. : 01 49 31 71 00
Fax : 01 49 31 76 07
2, rue Galilée
93196 Noisy-le-Grand Cedex

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Tél. : 04 67 99 12 00
Fax : 04 67 99 12 99
Le Titien
123, avenue
Villeneuve-d'Angoulême
CS 35026
34076 Montpellier Cedex 3

LIMOUSIN

Tél. : 05 55 33 13 98
Fax : 05 55 33 67 20
42, avenue des Bénédictins
87039 Limoges Cedex 1

LORRAINE

Tél. : 03 83 44 75 00
Fax : 03 83 44 05 44
6 bis, rue de la Saône
BP 61130
54523 Laxou Cedex

MIDI-PYRÉNÉES

Tél. : 05 61 10 48 48
Fax : 05 61 10 48 00
154, allée de Barcelone
BP 98007
31080 Toulouse Cedex 6

NORD - PAS-DE-CALAIS

Tél. : 03 20 42 52 52
Fax : 03 20 42 52 79
10, rue de l'Abbé-Stahl
BP 55019
59705 Marcq-en-Barœul Cedex

BASSE-NORMANDIE

Tél. : 02 31 43 25 00
Fax : 02 31 93 28 00
82, avenue de Thiès
BP 6011
14061 Caen Cedex 4

HAUTE-NORMANDIE

Tél. : 02 35 03 49 49
Fax : 02 35 72 05 25
Immeuble Le Hastings
27, rue du 74^e-RI – BP 1025
76172 Rouen Cedex

PAYS DE LA LOIRE

Tél. : 02 51 88 82 00
Fax : 02 40 47 39 29
Immeuble Beaulieu
Bât. Nord
3, rue Célestin-Freinet
BP 66305
44263 Nantes Cedex 2

PICARDIE

Tél. : 03 22 22 55 55
Fax : 03 22 22 55 44
Le Concorde
64 bis, rue du Vivier
80040 Amiens Cedex 1

POITOU-CHARENTES

Tél. : 05 49 38 40 00
Fax : 05 49 38 40 29
Le Grand Large 2
3, rue de la Goélette
BP 90030
86281 Saint-Benoît

PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

Tél. : 04 91 29 05 05
Fax : 04 91 29 05 09
1, boulevard Pèbre
13417 Marseille Cedex 08

RHÔNE-ALPES

Tél. : 04 72 73 68 50
Fax : 04 72 73 68 51
6, av. du Château-de-Gerland
69364 Lyon Cedex 07

DDA GUADELOUPE

Tél. : 05 90 99 28 50
Fax : 05 90 81 36 90
Zac Parc de Desmarais
BP 104
Section Morin Saint-Claude
97102 Basse-Terre Cedex

DDA GUYANE

Tél. : 05 94 28 49 30
Fax : 05 94 28 49 39
48, avenue Pasteur – BP 6018
97306 Cayenne Cedex

DDA MARTINIQUE

Tél. : 05 96 42 72 72
Fax : 05 96 50 05 32
9, rue Georges-Eucharis
Lotissement Dillon Stade
BP 1124
97263 Fort-de-France Cedex

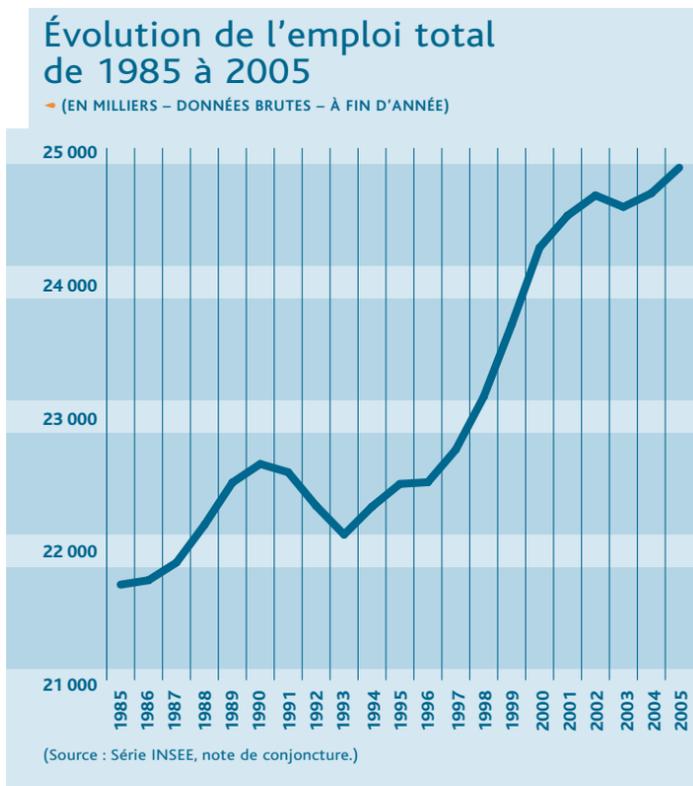
DDA RÉUNION

Tél. : 02 62 90 24 40
Fax : 02 62 41 73 83
10, rue Champ-Fleuri
BP 151
97492 Sainte-Clothilde Cedex

LES CHIFFRES

05

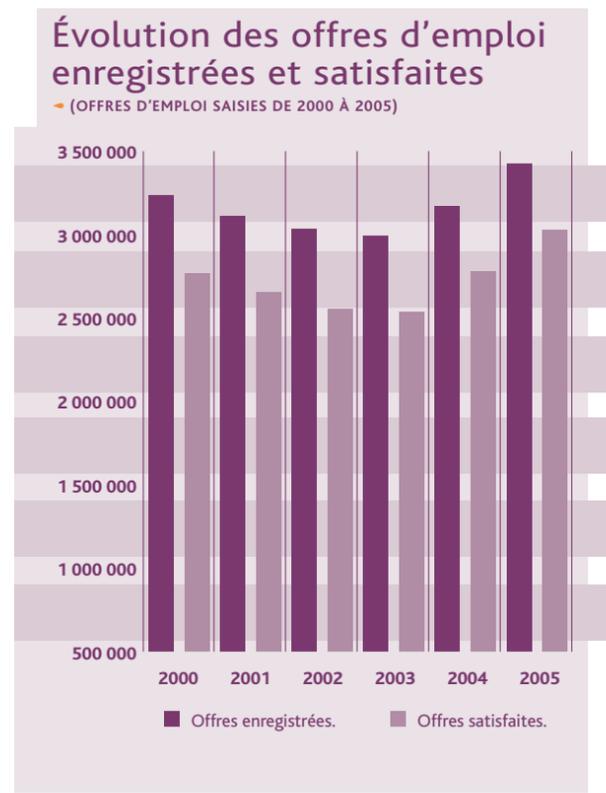
Une politique active vis-à-vis des entreprises



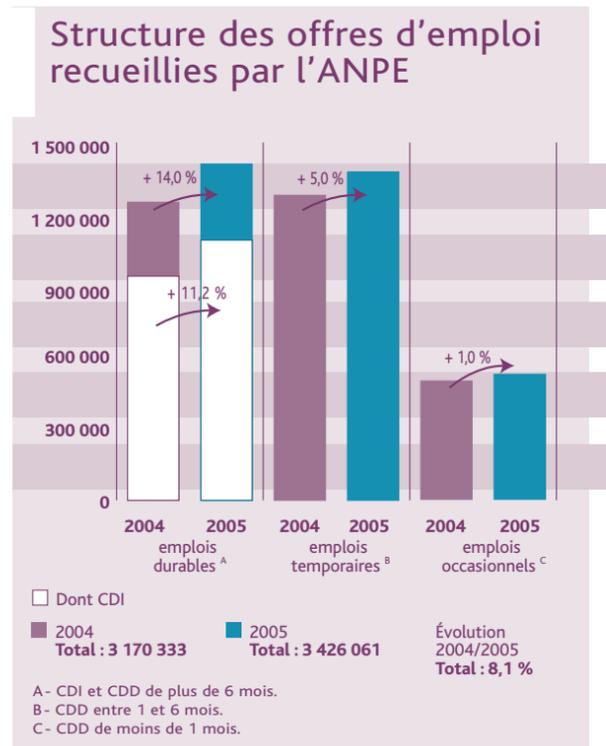
→ **L'ÉCONOMIE FRANÇAISE** a créé 93 000 emplois salariés dans le secteur concurrentiel. Les créations dans la construction (+ 2,8 %) et dans le tertiaire (+ 1,1 %) ont compensé les pertes dans l'industrie (- 2,3 %) (chiffres provisoires).

776 000 visites-prospections en entreprises en 2005 (+ 10 %)

3 426 000 offres collectées par les conseillers ANPE en 2005

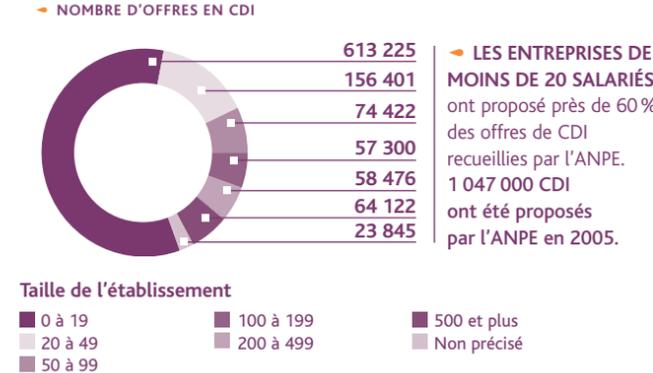


→ **JAMAIS L'ANPE** n'a recueilli et satisfait autant d'offres d'emploi. Elle a ainsi proposé 255 728 offres d'emploi supplémentaires par rapport à 2004. Cette progression est le résultat d'une politique très active de contacts avec les entreprises et de la confiance de ces dernières (+ 6,6 % d'entreprises clientes).



→ **L'ANPE A PROPOSÉ 105 691 CONTRATS** à durée indéterminée de plus qu'en 2004. La part des offres ANPE en CDI est plus forte que sur l'ensemble du marché du travail. Avec + 14 %, la hausse des contrats durables est plus importante que celles des contrats courts (+ 1 %) ou des contrats d'intérim (+ 4,6 %).

Les petites entreprises sont de fortes pourvoyeuses de CDI



+ 11% de CDI en 2005

Offres recueillies par l'ANPE, par nature de contrats

(DONNÉES BRUTES)

	2004	2005	Évolution 2005/2004
* Contrats supprimés en 2005.			
Contrats normaux	2 678 192	2 820 290	+ 5,3 %
Contrats d'apprentissage	49 202	55 406	+ 12,6 %
Contrats d'orientation	2 281		
Contrats de qualification	40 973		
Contrats de qualification et de professionnalisation adultes	2 950	4 552	+ 54,3 %
Contrats d'adaptation*	1 679		
Contrats initiative emploi (CIE), contrat d'accès à l'emploi (CAE dans les DOM)	72 514	85 189	+ 17,5 %
Contrats emploi solidarité (CES) et Emploi Ville*	133 786	54 883	- 59,0 %
Initiative locale	10 766	8 948	- 16,9 %
Emplois jeunes	9 496	3 430	- 63,9 %
Contrat emploi consolidé (CEC)*	10 059	1 728	- 82,8 %
Insertion par l'activité économique (IAE)	95 207	77 342	- 18,8 %
Aide dégressive à l'employeur	7 814	7 398	- 5,3 %
Contrat jeune en entreprise	11 855	48 101	+ 305,7 %
Actions de formation préalable à l'embauche	15 343	13 536	- 11,8 %
Contrats du Plan de cohésion sociale (hors CIE)	1 394	214 045	
Offres non salariées	26 822	31 213	+ 16,4 %
Total	3 170 333	3 426 061	+ 8,1 %

→ **LES NOUVEAUX CONTRATS** mis en place dans le cadre du Plan de cohésion sociale ont connu une montée en charge rapide, en particulier ceux pour lesquels l'ANPE est le prescripteur. Les contrats en alternance enregistrent une progression importante.

Offres recueillies par l'ANPE selon la qualification

(DONNÉES BRUTES)

	2004	2005	Évolution 2005/2004
Manœuvre	184 812	185 532	+ 0,4 %
Ouvrier spécialisé	251 694	233 996	- 7,0 %
Ouvrier qualifié (P1, P2)	346 863	381 893	+ 10,1 %
Ouvrier qualifié (P3, P4, OHQ)	128 433	152 237	+ 18,5 %
Employé non qualifié	631 787	595 895	- 5,7 %
Employé qualifié	1 299 239	1 470 326	+ 13,2 %
Technicien	161 136	204 788	+ 27,1 %
Agent de maîtrise	56 686	69 706	+ 23,0 %
Cadre	82 861	100 475	+ 21,2 %
Offres non salariées	26 822	31 213	+ 16,4 %
Total	3 170 333	3 426 061	+ 8,1 %

→ LA PLUS FORTE PROGRESSION en termes d'offres concerne les qualifications supérieures, notamment, avec une hausse supérieure à 20 % des offres de cadres, agents de maîtrise et techniciens.

514 500 entreprises clientes en 2005

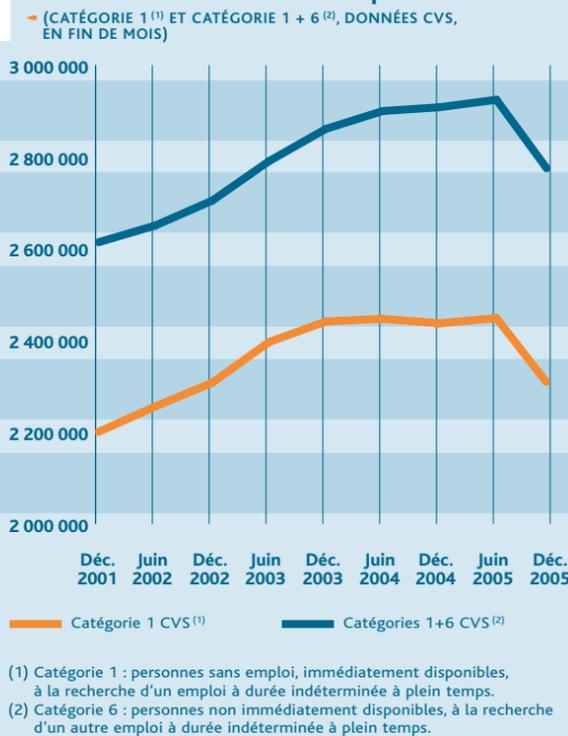
Délais de satisfaction en jours des offres par catégorie professionnelle

(DONNÉES BRUTES)

	Délai moyen 2005	Évolution en jours 2005/2004
Services aux personnes et collectivités	23	- 3
Services administratifs et commerciaux	24	- 2
Personnel de l'industrie hôtelière	29	- 2
Personnel de la distribution et de la vente	29	- 2
Professionnels des arts et du spectacle	48	0
Professionnels de la formation initiale et continue	31	- 12
Professionnels du social, du développement local et de l'emploi	30	- 4
Professionnels de la santé (paramédical)	49	- 3
Professionnels de la santé (médical)	59	- 1
Cadres administratifs, information et communication	40	- 2
Cadres commerciaux	46	0
Personnel de l'agriculture et de la pêche	28	- 3
Personnel du BTP et de l'extraction	35	- 1
Personnel du transport et logistique	27	- 2
Personnel de l'électricité, électronique et mécanique	36	- 1
Personnel des industries de process	31	- 3
Personnel des autres industries	28	- 4
Personnel de type artisanal	39	- 1
Maîtrise industrielle	50	- 3
Techniciens industriels	44	- 1
Cadres techniques de l'industrie	53	- 2
Maîtrises, techniques et cadres techniques hors industrie	47	- 1
Toutes catégories	31	- 2

→ AVEC UNE DURÉE MOYENNE de trente et un jours, le délai de satisfaction des offres a diminué de deux jours par rapport à 2004. La tendance à la baisse des délais de satisfaction est confortée. Depuis 2002, le délai a baissé de six jours.

Évolution de la demande d'emploi



→ 2 310 600 DEMANDEURS D'EMPLOI (en catégorie 1 CVS) étaient inscrits à l'Agence à fin décembre 2005. Le nombre des demandeurs d'emploi a baissé de 5,2 % par rapport à 2004.

Évolution du chômage de longue durée



→ EN 2005, le chômage de longue durée a baissé de 4,8 % par rapport à 2004. Cette baisse profite davantage aux chômeurs inscrits depuis 1 à 2 ans (- 6,5 %).

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi par classe d'âge

(CATÉGORIE 1, DONNÉES CVS, À FIN DÉCEMBRE)

	2004	2005	Évolution 2005/2004
Moins de 25 ans	440 200	414 800	- 5,8 %
Entre 25 et 49 ans	1 638 100	1 551 500	- 5,3 %
50 ans et +	359 100	344 300	- 4,1 %

→ LA BAISSÉ DU CHÔMAGE touche l'ensemble des classes d'âge. Le chômage des jeunes décroît légèrement plus vite que l'ensemble.

Baisse du chômage de longue durée en 2005 : - 4,8%

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée

(CATÉGORIE 1, DONNÉES CVS)

	2003	2004	2005
De 1 à 2 ans	458 600	459 800	430 100
Plus de 2 ans	270 000	289 700	284 500
Ensemble chômage longue durée	727 100	749 500	713 500

→ PRÈS DE 450 000 OFFRES plus particulièrement destinées aux demandeurs d'emploi longue durée.

Motifs d'inscription à l'Agence

(CATÉGORIE 1, DONNÉES BRUTES)

	2004	2005	Évolution 2005/2004
Licenciement économique	308 438	255 532	- 17,2 %
Autre licenciement	575 433	584 968	+ 1,7 %
Démission	246 591	232 319	- 5,8 %
Fin de contrat	1 198 238	1 146 031	- 4,4 %
Fin de mission	399 544	390 489	- 2,3 %
Première entrée	366 726	379 458	+ 3,5 %
Reprise d'activité ⁽¹⁾	151 603	165 858	+ 9,4 %
Autres cas ⁽²⁾	1 282 465	1 304 426	+ 1,7 %
Total	4 529 038	4 459 081	- 1,5 %

(1) Reprise d'activité : personne souhaitant se repositionner sur le marché du travail après l'avoir quitté pour des raisons diverses (élever un enfant, prendre une année sabbatique...).

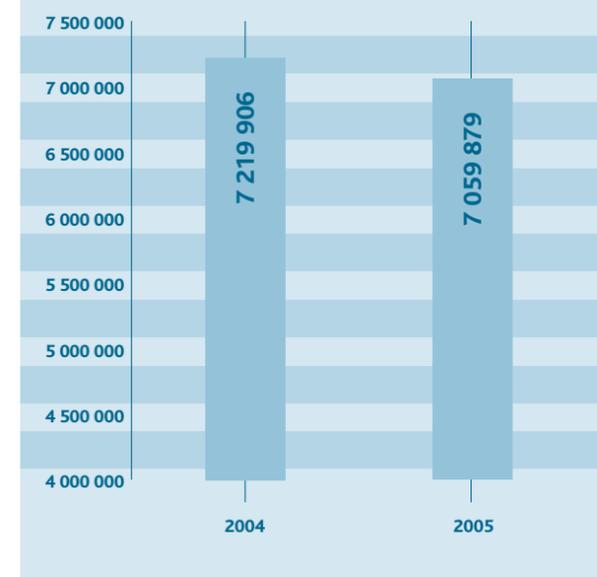
(2) Autres cas : personne qui exerçait une profession en non-salarié...

➤ **LES INSCRIPTIONS À L'AGENCE** ont légèrement baissé en 2005 (- 1,5 %). À noter la forte diminution des licenciements pour raisons économiques (- 17,2 %). Les reprises d'activité (+ 9,4 %) augmentent fortement. Le nombre des premières entrées est aussi en hausse.

Une dynamique de retour à l'emploi

Le programme PAP-ND

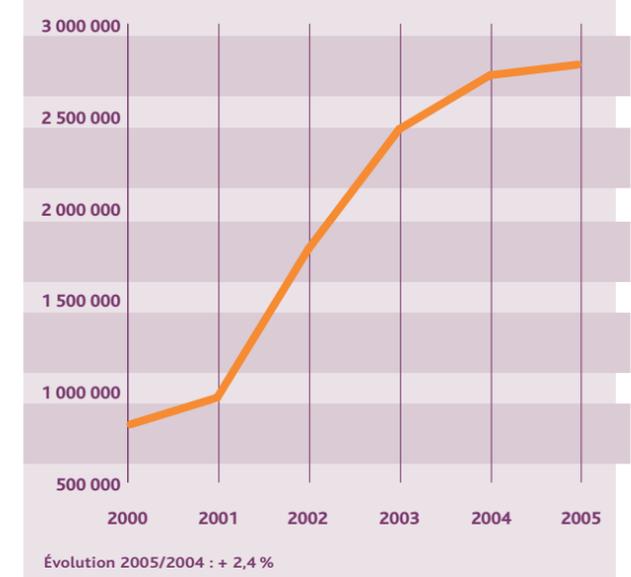
(NOMBRE DE PAP ET D'ACTUALISATIONS DU PAP)



➤ **EN 2005, 2,3 MILLIONS DE PROJETS D'ACTION PERSONNALISÉS (PAP)** ont été réalisés avec les demandeurs d'emploi lors de leur inscription à l'Agence. À ces occasions, des plans d'action vers l'emploi ont été initialisés avec les demandeurs d'emploi. Ils sont adaptés a minima tous les six mois en fonction des résultats obtenus. Au total, avec les actualisations des PAP, plus de 7 millions de projets d'actions personnalisés ont été élaborés, en légère baisse par rapport à 2004 (- 2 %).

Légère augmentation du nombre de prestations réalisées

(NOMBRE DE PRESTATIONS)



➤ **EN 2005, l'Agence a proposé près de 2,8 millions de prestations de service aux demandeurs d'emploi**; depuis la mise en place du PAP en juillet 2001, le nombre de prestations a triplé. L'objectif de ces prestations est notamment d'aider les demandeurs d'emploi à mieux définir leur projet professionnel, à améliorer leur technique de recherche d'emploi et à évaluer leurs compétences professionnelles face aux besoins des employeurs.

Baisse des inscriptions liées aux licenciements pour raisons économiques entre 2004 et 2005 :

- 17,2%

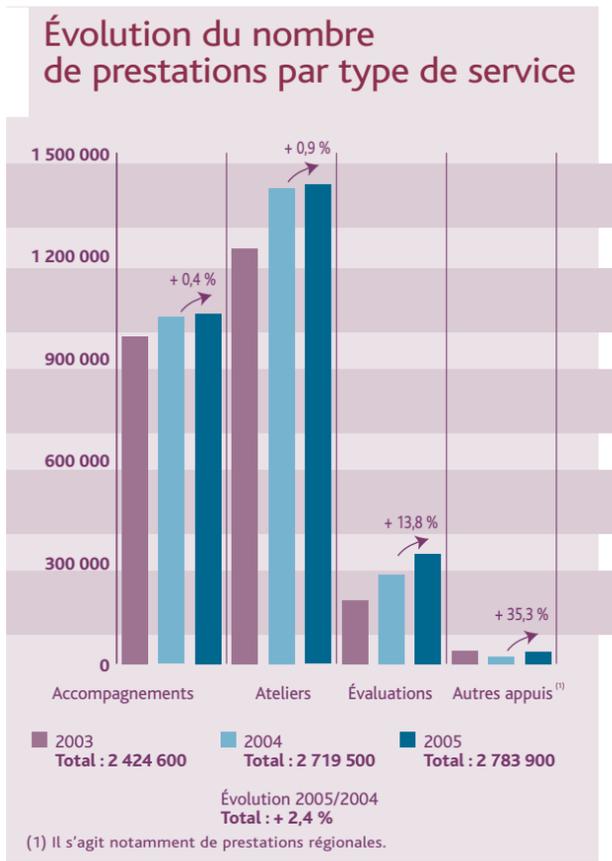
Demandes d'emploi enregistrées par catégorie

(DONNÉES BRUTES, À FIN DÉCEMBRE)

	2004	2005	Évolution 2005/2004
Demandeurs d'emploi à la recherche d'un CDI à temps plein - catégorie 1	4 529 038	4 459 081	- 69 957
Demandeurs d'emploi à la recherche d'un CDI à temps partiel - catégorie 2	518 221	512 866	- 5 355
Demandeurs d'emploi à la recherche d'un CDD ou de missions d'intérim - catégorie 3	443 069	466 725	+ 23 656
Total	5 490 328	5 438 672	- 51 656

14 millions
d'entretiens en 2005

Les prestations de service réalisées ont été multipliées par **3** par rapport à 2001, année de lancement du PAP-ND



1 409 400 participations à un atelier

+13,8% de demandeurs d'emploi évalués entre 2004 et 2005

→ EN 2005, le nombre de prestations d'évaluation augmente de manière significative (+ 13,8%).

Des moyens pour renforcer la personnalisation des services

Recrutements

Recrutement en CDI et CDD	2004	2005
Conseiller adjoint, technicien appui et gestion	275	264
Conseiller, technicien supérieur appui et gestion	892	2 693
Conseiller référent, cadre adjoint appui et gestion	178	190
Cadre opérationnel, chargé de projet emploi, cadre appui et gestion	59	145
Encadrement supérieur	87	57
Total	1 491	3 349

→ 3 349 PERSONNES ONT ÉTÉ RECRUTÉES pour compenser le turnover et préparer le suivi mensuel des demandeurs d'emploi. Les recrutements ont concerné à 87 % les postes en contact direct avec les clients.

24 598 agents au service de l'emploi

Orientations réalisées par l'AFPA à l'initiative de l'ANPE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de bénéficiaires	100 325	133 619	167 724	186 235	201 547	204 105

Activité du site anpe.fr

	2002	2003	2004	2005
Nombre de visites sur le site anpe.fr par mois	3 800 000	5 100 000	6 800 000	8 900 000
Nombre d'abonnements aux offres		275 000	419 000	887 000
Nombre de CV mis en ligne		334 000	348 000	410 000
Nombre d'offres déposées en ligne directement par les employeurs	50 000	89 000	187 000	330 000

Effectifs permanents...

Cadre d'emploi	2004	2005
Conseiller adjoint, technicien appui et gestion	2 210	2 198
Conseiller, technicien supérieur appui et gestion	10 684	11 894
Conseiller référent, cadre adjoint appui et gestion	3 736	3 613
Cadre opérationnel ⁽¹⁾ , chargé de projet emploi, cadre appui et gestion	2 901	3 121
Directeur d'agence, chargé de mission	1 453	1 465
Encadrement supérieur	540	550
Total en équivalent temps plein	21 524	22 841

→ EN 2005, les effectifs de l'Agence ont augmenté de 6%. Les effectifs en équivalents temps plein sont de 22 841 fin 2005. Dans le cadre du suivi mensuel personnalisé, 3 200 personnes supplémentaires intégreront les effectifs de l'Agence.

(1) Animateur d'équipe et adjoint au directeur d'agence.

Près de **2,8** millions de prestations pour les demandeurs d'emploi

87 % des agents ANPE en contact direct avec les demandeurs d'emploi et les entreprises

... dont les effectifs affectés aux structures spécifiques

	31/12/2004	31/12/2005
RMI	648	521
Espaces jeunes	328	316
Alternance	10	11
Centres interinstitutionnels de bilans de compétences (CIBC)	14	9
Partenariat régional	221	246
Total	1 221	1 103

→ L'ANPE met certains de ses agents à disposition de structures partenaires spécialisées rendant des services complémentaires à l'Agence.

813 agences locales

Implantations de l'Agence réseau ANPE au 31/12/2005

	Nombre d'unités
Agences locales ANPE	813
Points relais ⁽¹⁾	174
Équipes convention reclassement personnalisé	138
Unités spécialisées	27
Directions déléguées (niveau départemental)	120
Directions régionales	22

(1) Sites de proximité de moins de dix agents où tout ou partie des services sont délivrés.

Implantations de l'Agence en partenariat au 31/12/2005

	Nombre d'unités
Réseau jeunes ⁽¹⁾	520
Espaces AFPA	173
Réseau APEC	37
Réseau Cap emploi ⁽²⁾	148
Autres points partenaires	154
Espaces emploi international ⁽³⁾	27
Équipes emploi insertion ⁽⁴⁾	50

(1) Avec les Missions locales, les PAIO...
 (2) Pour les demandeurs d'emploi handicapés.
 (3) Avec l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM).
 (4) Avec les collectivités territoriales et les Missions locales.

→ PLUS DE 1 000 IMPLANTATIONS ANPE en relation directe avec les demandeurs d'emploi et les entreprises. Un réseau de 1 109 points en partenariat.

Les nouvelles agences en 2005

Région	Ville	Nom de l'agence
Alsace	Strasbourg	Strasbourg pont Matthis
Alsace	Strasbourg	Strasbourg Esplanade
Aquitaine	Saint-Paul-lès-Dax	Saint-Paul-lès-Dax
Aquitaine	Pau	Pau Aragon
Centre	Chartres	Chartres Maunoury
Centre	Vernouillet	Vernouillet
Haute-Normandie	Le Havre	Le Havre Ville haute
Île-de-France	La Ferté-sous-Jouarre	La Ferté-sous-Jouarre
Île-de-France	Sarcelles	Sarcelles Escouvrier
Midi-Pyrénées	Saint-Jean	Saint-Jean
Poitou-Charentes	Poitiers	Poitiers Grand Cerf
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Cannes	Cannes Croisette
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Marseille	Marseille Joliette
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Marseille	Marseille Château-Gombert
Réunion	Mamoudzou	Mayotte

→ 15 NOUVELLES AGENCES ont été créées en 2005. Ces implantations ont été déterminées selon plusieurs critères : la composition du tissu socio-économique local, le maillage actuel du territoire par le réseau ANPE et par ses réseaux partenaires, et la volonté de l'Agence de développer la proximité et les unités à taille humaine.

15 nouvelles agences en 2005

Des moyens financiers pour les services

Budget de l'ANPE

(EN MILLIONS D'EUROS)

Crédits par nature	Budget en fin d'exercice ⁽¹⁾		
	2004	2005	Évolution 2005/2004
Personnel	939,1	975,3	+ 3,9 %
Fonctionnement	422,7	431,2	+ 2,0 %
Équipement	43,4	44,5	+ 2,5 %
Prestations	519,1	528,7	+ 1,9 %
Total hors mesures	1 924,3	1 979,7	+ 2,9 %
Mesures pour l'emploi	537,5	563,4	+ 4,8 %
Total général	2 461,8	2 543,1	+ 3,3 %

(1) Hors reports des exercices antérieurs.

► EN 2005, le budget alloué aux prestations a augmenté de 9,6 millions. Pour accroître les services aux demandeurs d'emploi en 2006 avec le suivi mensuel, la masse salariale a augmenté de 3,9%.

Évolution des crédits de prestations

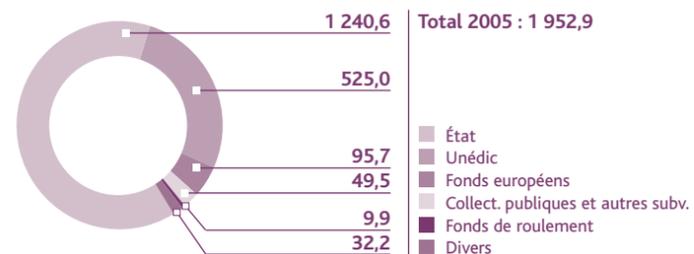
(EN MILLIONS D'EUROS)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Crédits	164,4	275,9	474,6	514,5	519,1	528,7

► CINQ ANS APRÈS LE LANCEMENT DU PAP, le nombre de prestations aux demandeurs d'emploi a été multiplié par trois.

La répartition des ressources 2005

(hors FNE ⁽¹⁾ et FEDOM ⁽²⁾)



(1) Fonds national pour l'emploi.

(2) Fonds pour l'emploi pour les départements d'outre-mer.